



# COLLOQUE

---

Le 10 mai 2017

17h00 - 20h00

École militaire - Paris  
Amphithéâtre de Bourcet

---

Gérer le risque

d'inondation :

une responsabilité partagée



Pour s'inscrire : <http://www.inhesj.fr>  
Contact : [communication@inhesj.fr](mailto:communication@inhesj.fr)

Les inondations représentent en France le risque naturel le plus présent et récurrent. Quelques chiffres sont à souligner: 13 300 communes dont 300 agglomérations sont concernées, 17 millions de résidents permanents (27% de la population métropolitaine) sont potentiellement exposés et au moins 9 millions d'emplois (40% des emplois totaux) pourraient être affectés\*.

Les dégâts causés par les fortes crues qui ont touché les régions Centre et Ile-de-France fin mai début juin 2016 sont venus rappeler la réalité de ce risque, qui s'efface rapidement de la mémoire de nos concitoyens, dès qu'une longue période sans inondation se produit.

De l'aménagement des cours d'eau jusqu'à la gestion de crise lorsque l'inondation survient, en passant par les dispositifs d'alerte et la préparation à la gestion de crise, de nombreux acteurs publics interviennent dans la gestion du risque d'inondation, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou de services de l'État.

En attribuant au « bloc communal » une compétence nouvelle et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), la loi n° 214-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) a modifié le cadre législatif de la prévention des inondations.

Quelles seront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les rôles et les responsabilités des différents acteurs publics dans le domaine de la gestion du risque d'inondation ? Où s'arrête la prévention et où commence la gestion de crise ? Comment mieux coordonner les différents acteurs ?

Autant de questions qui seront abordées dans le cadre de ce colloque.

\* Données extraites d'un rapport d'auditeurs de l'INHESJ : « Inondation extrême : quelles réponses à l'échelle nationale et européenne ? »

## Programme

17h00 **Introduction**

Hélène CAZAUX-CHARLES, *Magistrate, Directrice de l'INHESJ*

17h10 **GEMAPI : une nouvelle compétence pour le bloc communal**

Jérôme GOELLNER, *Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE)*

17h35 **La responsabilité des acteurs publics**

Jean-Eric CALLON, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris Saclay*

18h00 **Table ronde**  
**« Quels acteurs, pour quelles responsabilités ? »**

*Modérateur : Benoit ASSEMAT, Conseiller sécurité sanitaire, Département Risques et Crises – INHESJ*

*Valérie LACROUTE, Député-Maire de Nemours, Présidente de la communauté de communes du pays de Nemours*

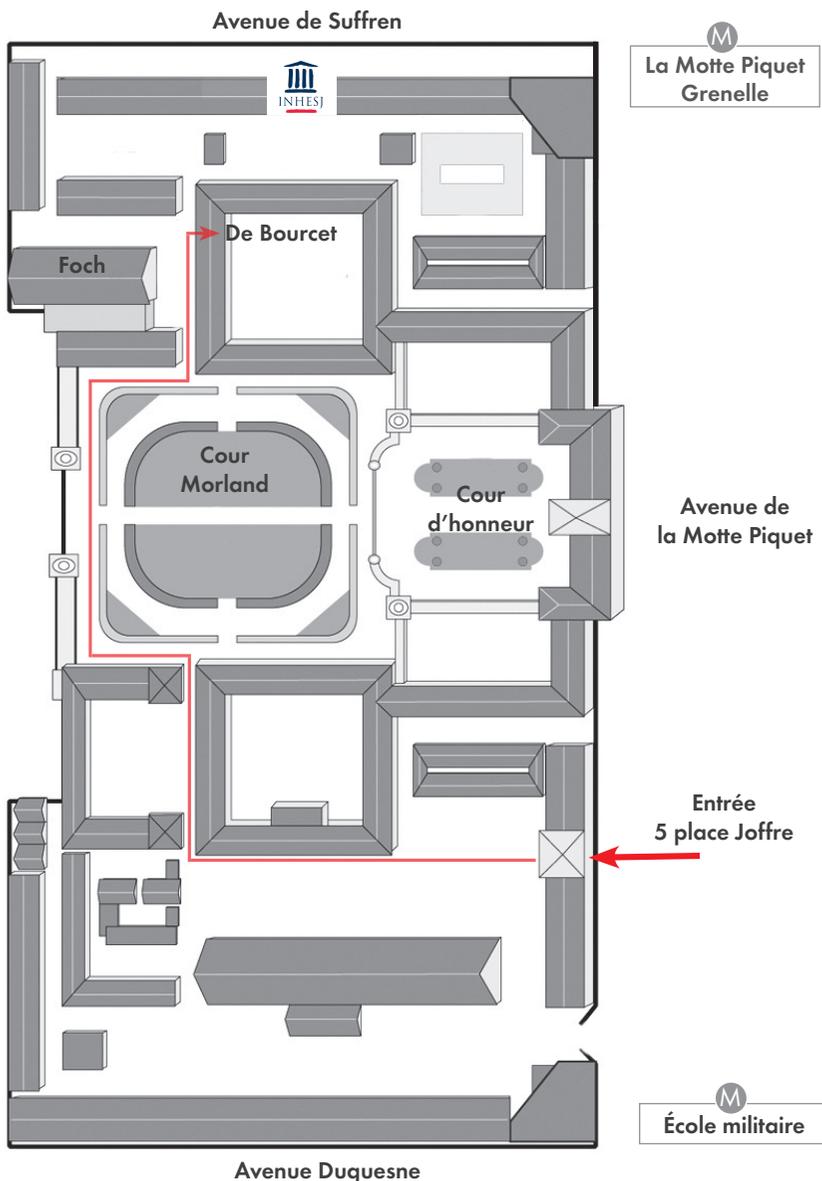
*Jean-Michel CORNET, Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Oise-Aisne*

*Éric CHALAUX, Directeur général adjoint en charge des services techniques du SyAGE*

*Jérôme GOELLNER, Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE)*

*Jean-Eric CALLON, Maître de conférences en droit public à l'Université de Paris Saclay*

19h00 **Questions-réponses avec la salle**



Lieu du colloque  
Amphithéâtre de Bourcet  
École militaire  
5, place Joffre  
75007 Paris



Pour s'inscrire : <http://www.inhesj.fr>  
Contact : [communication@inhesj.fr](mailto:communication@inhesj.fr)